

Nouvelles faces nationales des pièces en euros destinées à la circulation

(2007/C 65/04)

Faces nationales des pièces commémoratives de 2 euros mises en circulation par les États membres de la zone euro pour célébrer le 50^e anniversaire de la signature du traité de Rome

Les pièces en euros destinées à la circulation ont cours légal dans l'ensemble de la zone euro. Afin d'informer le public et toutes les parties concernées qui doivent manipuler les pièces, la Commission publie les caractéristiques des dessins de toutes les nouvelles pièces ⁽¹⁾. Conformément aux conclusions adoptées à ce sujet par le Conseil le 8 décembre 2003 ⁽²⁾, les États membres de la zone euro et les pays qui ont conclu un accord monétaire avec la Communauté prévoyant l'émission de pièces en euros destinées à la circulation sont autorisés à émettre un certain nombre de pièces commémoratives en euros destinées à la circulation à condition que chaque pays n'émette pas plus d'une nouvelle pièce commémorative par an et qu'il s'agisse uniquement de pièces de 2 euros. Toutefois, eu égard à l'importance symbolique de l'événement célébré, et conformément aux conclusions du Conseil du 17 octobre 2006 ⁽³⁾, les États membres sont exceptionnellement autorisés à émettre la présente pièce commémorative en plus d'une autre pièce commémorative de 2 euros qu'ils souhaiteraient émettre en 2007. Les pièces commémoratives possèdent les mêmes caractéristiques techniques que les autres pièces en euros, mais leur face nationale présente un dessin commémoratif.

Pour célébrer le 50^e anniversaire de la signature du traité de Rome, les ministres de l'eurogroupe ont décidé que les États membres de la zone euro frapperaient des pièces commémoratives de 2 euros dont la face nationale présenterait un dessin commun. Le dessin retenu résulte d'une collaboration des Monnaies européennes.

Pays émetteurs: Belgique, Allemagne, Grèce, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Portugal, Slovaquie et Finlande.

Objet de commémoration: Le 50^e anniversaire de la signature du traité de Rome.

Description du dessin: le centre de la pièce représente le traité signé par les six États membres fondateurs devant un arrière-plan évoquant le dallage, dessiné par Michel-Ange, de la place du Capitole, à Rome, où le traité a été signé le 25 mars 1957. La traduction du mot «Europe» figure au-dessus du livre. La traduction des mots «Traité de Rome 50 ans» est inscrite au-dessus du dessin. L'année 2007 et le nom du pays émetteur sont inscrits sous le dessin. Les douze étoiles du drapeau européen entourent le dessin sur l'anneau externe de la pièce.

Date d'émission approximative: 25 mars 2007

<p style="text-align: center;">Belgique</p> 	<p>Légendes: PACTVM ROMANVM/QVINQVAGENARIVM/EUROPAE/BELGICAE-BELGIE-BELGIEN</p> <p>Marque d'atelier: la marque du maître et la marque d'atelier figurent respectivement à gauche et à droite du millésime</p> <p>Volume d'émission: 5 millions</p> <p>Gravure sur tranche: 2 ★★, répété six fois, orienté alternativement vers le haut et vers le bas</p>
--	---

⁽¹⁾ Voir JO C 373 du 28.12.2001, p. 1 relatif aux faces nationales de toutes les pièces émises en 2002.

⁽²⁾ Voir les conclusions du Conseil Affaires générales du 8 décembre 2003 concernant les modifications du dessin figurant sur les faces nationales des pièces en euros. Voir également la recommandation de la Commission du 29 septembre 2003 définissant une pratique commune pour la modification du dessin des faces nationales des pièces en euros destinées à la circulation (JO L 264 du 15.10.2003, p. 38).

⁽³⁾ Voir les conclusions du Conseil Affaires générales du 17 octobre 2006 concernant l'émission d'une pièce commémorative de deux euros à l'occasion du 50^e anniversaire du traité de Rome.

<p style="text-align: center;">Allemagne</p> 	<p>Légendes: RÖMISCHE VERTRÄGE/50 JAHRE/EUROPA/BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND</p> <p>Marque d'atelier: la marque d'atelier (A, D, F, G ou J) figure à droite du millésime</p> <p>Volume d'émission: 30 millions</p> <p>Gravure sur tranche: EINIGKEIT UND RECHT UND FREIHEIT et le dessin de l'aigle fédéral</p>
<p style="text-align: center;">Irlande</p> 	<p>Légendes: conradh na rómhe/50 bliain/an eoraip/éire</p> <p>Marque d'atelier: aucune</p> <p>Volume d'émission: 4,82 millions</p> <p>Gravure sur tranche: 2 ★★, répété six fois, orienté alternativement vers le haut et vers le bas</p>
<p style="text-align: center;">Grèce</p> 	<p>Légendes: ΣΥΝΘΗΚΗ ΤΗΣ ΡΩΜΗΣ/50 ΧΡΟΝΙΑ/ΕΥΡΩΠΗ/ΕΛΛΗΝΙΚΗ ΔΗΜΟΚΡΑΤΙΑ</p> <p>Marque d'atelier: la marque d'atelier figure à droite du dessin</p> <p>Volume d'émission: 4 millions</p> <p>Gravure sur tranche: ΕΛΛΗΝΙΚΗ ΔΗΜΟΚΡΑΤΙΑ ★</p>
<p style="text-align: center;">Espagne</p> 	<p>Légendes: TRATADO DE ROMA/50 AÑOS/EUROPA/ESPAÑA</p> <p>Marque d'atelier: la marque d'atelier figure en bas et à droite du dessin</p> <p>Volume d'émission: 8 millions</p> <p>Gravure sur tranche: 2 ★★, répété six fois, orienté alternativement vers le haut et vers le bas</p>
<p style="text-align: center;">France</p> 	<p>Légendes: TRAITÉ DE ROME/50 ANS/EUROPE/RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>Marque d'atelier: la marque d'atelier et la marque du graveur figurent respectivement à gauche et à droite du millésime</p> <p>Volume d'émission: 9,4 millions</p> <p>Gravure sur tranche: 2 ★★, répété six fois, orienté alternativement vers le haut et vers le bas</p>

<p style="text-align: center;">Italie</p> 	<p>Légendes: TRATTATI DI ROMA/50° ANNIVERSARIO/EUROPA/REPUBBLICA ITALIANA</p> <p>Marque d'atelier: la marque d'atelier «R» figure en bas et à droite du dessin</p> <p>Volume d'émission: 5 millions</p> <p>Gravure sur tranche: 2 ★, répété six fois, orienté alternativement vers le haut et vers le bas</p>
<p style="text-align: center;">Luxembourg</p> 	<p>Légendes: TRAITÉ DE ROME/50 ANS/EUROPE/LÉTZEBUERG</p> <p>Marque d'atelier: l'effigie de Son Altesse Royale le Grand-Duc Henri est superposée en tant qu'image latente au côté gauche du dessin. La marque d'atelier et la marque du graveur figurent respectivement à gauche et à droite du millésime</p> <p>Volume d'émission: 2,1 millions</p> <p>Gravure sur tranche: 2 ★★, répété six fois, orienté alternativement vers le haut et vers le bas</p>
<p style="text-align: center;">Pays-Bas</p> 	<p>Légendes: VERDRAG VAN ROME/50 JAAR/EUROPA/KONINKRIJK DER NEDERLANDEN</p> <p>Marque d'atelier: la marque du maître et la marque d'atelier figurent respectivement à gauche et à droite du millésime</p> <p>Volume d'émission: 6,333 millions</p> <p>Gravure sur tranche: GOD ★ ZIJ ★ MET ★ ONS ★</p>
<p style="text-align: center;">Autriche</p> 	<p>Légendes: VERTRAG VON ROM/50 JAHRE/EUROPA/REPUBLIK ÖSTERREICH</p> <p>Marque d'atelier: aucune</p> <p>Volume d'émission: 9 millions</p> <p>Gravure sur tranche: 2 EURO ★★★, répété quatre fois, orienté alternativement vers le haut et vers le bas</p>
<p style="text-align: center;">Portugal</p> 	<p>Légendes: TRATADO DE ROMA/50 ANOS/EUROPA/PORTUGAL</p> <p>Marque d'atelier: la marque d'atelier figure à droite du dessin</p> <p>Volume d'émission: 2 millions</p> <p>Gravure sur tranche: Cinq armoiries et sept châteaux régulièrement espacés</p>

Slovénie

Légendes: RIMSKA POGODBA/50 LET/EVROPA/SLOVENIJA

Marque d'atelier: aucune

Volume d'émission: 0,4 million

Gravure sur tranche: SLOVENIJA, suivi par un point imprimé en creux

Finlande

Légendes: ROOMAN SOPIMUS 50 V/EUROOPPA/SUOMI FINLAND

Marque d'atelier: la marque d'atelier figure sur l'anneau externe, sur le côté gauche de la pièce

Volume d'émission: 1,4 millions

Gravure sur tranche: ROMFÖRDRAGET 50 ÅR EUROPA